

LE P'TIT MONTREUILLAIS

Edito

**un regard sur 2020 /
les projets à venir
pour 2021**

CCAS

**En action malgré la
Covid-19**

p 4

COMMERCES

**Du nouveau
au salon de coiffure**

p 6

**COMMERCES /
ARTISANS**

Achetons local !

p 19-20



Infos pratiques

Mairie - 3 rue de la Mairie
02 99 66 90 39
mairie@montreuil-le-gast.fr

Permanences du maire
Vous pouvez prendre rendez-vous avec
M. Henry les lundis et vendredis après-midi

Permanences des adjoints
Vous pouvez prendre rendez-vous avec les
adjoints le samedi matin, 10h30 - 12h :

- samedi 9 janvier : Anita Oblin
- samedi 16 janvier : Jean-Yves Clolus
- samedi 23 janvier : Jean-Luc Dugué
- samedi 30 janvier : Anita Oblin
- samedi 6 février : Carole Piguel
- samedi 13 février : Jean-Yves Clolus

►► DATE DE CLOTURE DU PROCHAIN
P'TIT MONTREUILLAIS :
VENDREDI 19 FEVRIER !

pensez à envoyer vos articles avant
(texte dans e-mail, photos jpg en pj)

Prochaine parution : lundi 1er mars

Bulletin municipal de Montreuil-le-Gast
Responsable de la publication : Lionel Henry, maire ;
rédaction, mise en page : municipalité ;
Dépôt légal : janvier 2020 ; tirage : 850 exemplaires ;
imprimé sur papier recyclé par l'Imprimerie GPO,
Thorigné-Fouillard ; photo couverture : Jean Deulceux

LE VAL D'ILLE - AUBIGNE REFLECHIT SUR SON PROJET DE TERRITOIRE

Cette volonté d'engager une action collective des élus est inscrite dans le projet de territoire 2017-2020. Il détermine les enjeux de développement et d'action définis comme stratégiques pour le territoire. Avec la nouvelle mandature, le projet est soumis à des ajustements en ce début 2021. Pour rappel, l'actuel projet de territoire, établi en 2017, est articulé autour de 4 axes :

Axe 1 : Un territoire durable

1. Réussir la transition écologique et énergétique
 - Produire des énergies renouvelables
 - Améliorer l'efficacité énergétique et réduire les consommations
 - Réduire les émissions de gaz à effet de serre et favoriser leur stockage
 - Préserver et restaurer le paysage et la biodiversité
 - Valoriser les ressources naturelles du territoire
 - Poursuivre la gestion différenciée des routes et des espaces verts
2. Soutenir les pratiques agricoles responsables
 - Soutenir les pratiques agricoles durables
 - Soutenir le développement des circuits courts de proximité
 - Maintenir et développer l'agriculture biologique
 - Préserver le foncier agricole

Axe 2 : L'attractivité économique et l'emploi

1. Accompagner les acteurs et les projets économiques
 - Accompagner les projets des acteurs économiques
 - Développer le foncier d'activité et l'immobilier d'entreprise
 - Développer l'économie circulaire
 - Soutenir les initiatives de l'économie sociale et solidaire
2. Développer l'accès aux réseaux et aux usages numériques
 - Soutenir le déploiement du très haut débit
3. Maintenir le commerce de proximité

Axe 3 : Un territoire à vivre

1. Permettre l'accueil des familles par l'habitat et les services
 - Revitaliser les centres-bourgs
 - Produire du logement social
 - Améliorer la qualité du parc existant
 - Proposer des solutions d'habitat aux publics spécifiques
 - Développer l'offre d'activité pour la jeunesse
 - Développer et accompagner l'accueil du jeune enfant
2. Développer et favoriser une offre de services de transports alternatifs à la voiture solo
 - Collaborer à l'évolution de l'offre de transport collectif et pluri-modal
 - Développer des infrastructures favorisant les modes doux
 - Développer les pratiques alternatives à la voiture solo
 - Permettre la mobilité des publics fragiles
3. Favoriser l'insertion sociale et professionnelle
 - Développer les services aux seniors
 - Poursuivre la gestion des Ehpad
 - Poursuivre la gestion de l'aide alimentaire
 - Orienter et accompagner tous les publics via les points d'accueil emploi
 - Accompagner les publics en difficulté via des chantiers d'insertion

Axe 4 : La promotion et le rayonnement du territoire

1. Développer une identité culturelle et touristique
 - Elaborer et développer une politique et un projet culturel cohérent
 - Elaborer et diffuser une programmation culturelle cohérente
 - Développer la lecture publique
 - Soutenir les initiatives culturelles et l'accueil d'artistes sur le territoire
 - Renforcer les sites structurants : canal d'ille et Rance et domaine de Boulet
 - Améliorer la qualité des services touristiques avec une offre globale culture/nature
2. Développer une offre d'équipements sportifs structurants
 - Développer une politique sportive cohérente
 - Développer/soutenir des grands équipements structurants



Bonne année à tous ! Bone Aneù ! Bloavezh mat d'an holl !

A la lecture de ce bulletin, nous aurons quitté cette année 2020, année terrible associée à jamais à cette horrible pandémie. Jamais en temps de paix nous n'avions connu de telles conditions de vie et de travail : couvre-feu, confinement, laissez-passer,... Sans doute le mal à payer pour limiter les dégâts. Nul ne sait encore quand et comment tout cela finira...

C'est presque dérisoire face au nombre de victimes mais cette crise sanitaire ne nous aura pas permis de vous présenter de visu la nouvelle équipe municipale en 2020. Espérons seulement qu'assez vite en 2021 nous puissions nous rencontrer et échanger sur les sujets qui intéressent les Montreuillais. Pas de voeux en "présentiel" , pas de Galettes des assos / de Bienvenue pour les nouveaux habitants... A défaut, le conseil vous a préparé une petite vidéo de voeux : elle est visible sur la page Facebook et le site internet de la commune. Nous devons encore faire l'impasse sur ces moments de convivialité si chers et si utiles au "bien vivre ensemble"...

La traditionnelle cérémonie des Voeux du Maire est l'occasion, en plus des traditionnels échanges amicaux, de faire le point sur les chantiers de l'année écoulée et les projets à venir. Permettez-moi de les évoquer un peu ici.

L'élection municipale de 2020 a été un moment extraordinaire dans l'histoire des institutions avec son lot de revirements. Nous avons finalement été installés fin mai 2020 et avons mis en place le projet municipal malgré la coupure d'été et les vicissitudes liées à la Covid. Nous avons ainsi poursuivi l'action sur la restauration scolaire remunicipalisée, accompagné la construction, décidément compliquée, de la Maison médicale. Si nous n'avons pas pu empêcher le retard dans le chantier, nous avons été vigilants sur le budget, resté dans l'enveloppe initiale. Nous avons bien intégré l'idée d'un 2e semestre 2020 sans les loyers attendus. Hélas, nous n'avons pas imaginé les infiltrations constatées lors des grandes pluies d'avant Noël : la maison médicale ne pourra pas être opérationnelle ce début janvier. Il nous faut, après avoir trouvé l'origine du sinistre, réparer les dégâts constatés... Nous avons également revu le bulletin municipal, cherché à mieux communiquer. Les commissions ont travaillé et entamé de nouveaux chantiers : portail-familles, sécurisation du bourg, réfections de voirie...

Au cours de l'année 2021, Montreuil devrait bouger. Afin de faciliter la vie des familles (et éventuellement libérer du temps d'agent), nous allons mettre en place au printemps le Portail-Familles. Inscriptions en ligne via internet à l'accueil de loisirs, garderie, restaurant scolaire, facturations : tout devrait être plus simple et plus clair pour les usagers. Au printemps toujours, nous devrions effectuer des travaux de mise en accessibilité du cimetière et lui donner la clôture qui lui manque depuis plus de 70 ans ! Avec l'effacement de la ligne Très Haute Tension et les travaux sur le secteur de La Gorge, la rue de la Mézière pourra être rénovée et sécurisée. Toujours sur le thème de la sécurisation, nous devrions bénéficier très rapidement d'un plateau piéton-ralentisseur rue des Cours-Besnard et installer un radar-pédagogique amovible dans le centre-bourg. Nous avons demandé à bénéficier d'une nouvelle enveloppe au titre des amendes de police afin de créer un nouvel équipement de voirie et réguler les flux automobiles rue des Bégonias. Nous allons également déposer une demande de dotation auprès des services de l'Etat pour financer la construction d'un nouveau restaurant scolaire et permettre ainsi un jeu de "chaises musicales". L'accueil de loisirs (ALSH) en rejoignant l'actuel restaurant laisserait ainsi de la place disponible dans l'école primaire. Attachés comme nos prédécesseurs à l'équilibre budgétaire, cette future construction est conditionnée par l'obtention de ces subventions.

Au nom de l'ensemble du conseil municipal et du personnel communal, je vous souhaite une belle année 2021 !

Lionel Henry, Maire

A NOTER

PERMANENCES MUTUELLE COMMUNALE

La commune a décidé de mettre en place une mutuelle communale à destination de tous les Montreuillais, la société MBA Mutuelle de Rennes. Les offres sont particulièrement intéressantes. Permanences à la mairie tous les 15 jours, le jeudi de 9h à 12h :

- Jeudi 14 et 21 janvier 2021
- Jeudi 4 et 18 février
- Jeudi 18 mars
- Jeudi 1er et 15 avril
- Jeudi 20 mai
- Jeudi 3 juin et 17 juin
- Jeudi 1er juillet

Vous pouvez également contacter Mme Anne-Marie Chevrier au 02 99 29 66 00

DES CUBES DE RECYCLAGE DES PILES

Ils sont mis à votre disposition à l'accueil de la mairie afin d'être recyclées. Pourquoi recycler les piles et les petites batteries usagées ?

1. Pour éviter de gaspiller des ressources naturelles rares ou présentes en quantités limitées dans la nature comme le fer, le zinc ou le nickel dont l'extraction est particulièrement polluante.
2. Pour produire, après recyclage, des alliages et des métaux à valeur ajoutée (Acier, Zinc, Plomb, Cobalt ou Cadmium) qui seront utilisés dans de nombreuses industries.
3. Pour limiter tout risque de pollution et éviter d'introduire dans les ordures ménagères des traces de métaux lourds encore contenus dans certains types de piles.

Rapportez vos piles dans votre point de vente habituel ou en déchetterie.

Corepile, éco-organisme sans but lucratif, assure la collecte et le recyclage des piles et petites batteries usagées !

Vie municipale

UNE NAISSANCE, UN ARBRE

Comme tous les ans depuis 1996, le CCAS organise la plantation d'un arbre symbolisant la naissance des enfants nés dans l'année.

En raison de la crise sanitaire actuelle, la plantation de l'arbre pour les enfants nés entre octobre 2019 et septembre 2020 n'a pu avoir lieu le samedi 28 novembre. L'arbre a néanmoins été planté, sans public, par les agents communaux. Il s'agit d'un *malus domestica* ou autrement dit un pommier domestique qui sera greffé au cours du mois de mars prochain. Le CCAS espère que la situation sanitaire permettra d'organiser à ce moment-là un atelier greffage ouvert aux enfants et parents concernés ainsi qu'aux autres Montreuillais. En attendant, vous pouvez admirer cet arbre à gauche de l'entrée de la salle polyvalente (photo ci-contre).

S. Aminot

UN COLIS POUR NOS AINES

Le repas annuel des aînés organisé par le CCAS n'ayant pu avoir lieu fin novembre, il a été décidé d'offrir en remplacement des colis repas aux Montreuillais de plus de 70 ans résidant sur la commune.

La distribution se veut exceptionnelle et ne peut valoir la convivialité d'un repas partagé ensemble. Les colis ont été distribués le 28 novembre après-midi par l'équipe municipale. Initiative appréciée de nos aînés qui ont pu se régaler d'un velouté de légumes, d'une terrine de poisson, d'un parmentier de canard et d'un cake sucré aux céréales et au miel, le tout accompagné d'une petite bouteille de Bordeaux.

S. Aminot



UNE EDUCATRICE SPECIALISEE LIBERALE

Domiciliée à Montreuil-le-Gast, Emilie Gouyette a créé une micro-entreprise en octobre 2020 et souhaite se faire connaître auprès des habitants.

"Je suis éducatrice spécialisée indépendante et j'interviens au domicile des personnes (enfants et adultes) présentant un handicap intellectuel. A partir de supports ludiques, éducatifs et adaptés, je viens travailler des notions de socialisation, d'autonomie et de communication.

J'ai créé un site internet sur lequel je présente mon parcours professionnel et les prestations que je propose en tant qu'indépendante : www.emilibellule.fr".

Contact :

Emilie Gouyette, Educatrice Spécialisée en libérale :
06 25 78 12 56 ; gouyette.emilie@gmail.com ;
www.emilibellule.fr

ACCUEIL DE LOISIRS ARC-EN-CIEL : UN ARBRE POUR SES 10 ANS

Cette année, l'accueil de loisirs de Montreuil-le-Gast fête ses 10 ans. De nombreuses actions ont été pensées tout au long de l'année. Bien que certaines d'entre elles aient été un peu perturbées par la situation sanitaire, quelques-unes ont bien pu avoir lieu.

Ainsi, durant l'été, les enfants ont fabriqué des œuvres d'art avec la recyclerie "letruc", afin de les sensibiliser à l'environnement, le gaspillage tout en développant leur côté artistique. Les tableaux qui se veulent être également un jeu sont actuellement exposés dans la commune. En partenariat avec la médiathèque de la commune, les familles ont été conviées à un ciné autour des colos. Quelques semaines plus tard, dans le cadre de la parlotte, une conférence sur l'éducation populaire a rassemblé une douzaine de personnes, des professionnels de l'animation, des curieux ou des citoyens.

Pour finaliser cette année, le mercredi 9 décembre, une trentaine d'enfants ont participé, avec l'aide de Patrick Mouchoux, à la plantation d'un arbre dans le jardin de l'école. Un arbre fruitier a été choisi pour que les enfants puissent en profiter pendant des dizaines d'années.

Contact :

Augustin Gaubert, Responsable du service enfance jeunesse : 06 86 22 96 62



NOS AMIS LES CHIENS... ET LA RESPONSABILITE DE LEURS MAITRES

La mairie reçoit régulièrement des plaintes de Montreuillais au sujet de chiens en divagation dans le bourg. La divagation du chien est un principe évoqué dans l'article L211-23 du Code rural.

Il est du devoir du maître d'éviter la fugue d'un chien et de garantir que son animal reste enfermé en intérieur ou sur un terrain clôturé durant son absence. La divagation du chien comporte de nombreux risques et dangers.

N'oubliez pas qu'un maître engage sa responsabilité civile vis-à-vis de son chien. S'il attaque une personne ou entraîne des dommages, vous serez directement tenu responsable.

Nous vous rappelons que si votre animal est récupéré sur la voie publique par les services de la fourrière, vous vous exposez à un certain nombre de frais (frais de fourrière, frais d'identification de l'animal s'il n'est pas identifié).

En cas de dommages causés par un chien, son maître sera tenu responsable.

L'article R622-2 du code pénal rappelle qu'il est interdit de laisser divaguer son animal de compagnie sous peine d'une contravention de 2ème classe, dont le montant peut aller jusqu'à 75 €.

DEJECTIONS CANINES

On l'a tous vécu, notamment dans le centre-bourg. Se retrouver à slalomer entre deux « crottes de chiens » sur le trottoir, en essayant d'éviter à tout prix de marcher dedans. Avoir les chaussures souillées par des déjections canines, rien de plus énervant.

Vous aimez sortir votre chien pour lui permettre de courir et se défouler ? C'est également l'occasion idéale pour faire ses besoins, oui mais quand il fait ses besoins, il faut penser à les ramasser. Ne sortez donc jamais sans votre sac ramasse crotte !



Un panneau implanté sur un chemin communal par un riverain excédé

Commerces...

COMMERCES : DU NOUVEAU AU SALON DE COIFFURE

Pourquoi "Sylvie Coiffure" devient "Notre Atelier" ?



Sylvie Galipot a installé son salon de coiffure place de l'église à Montreuil-le-Gast en 1994. Il y a donc plus de 25 ans qu'elle exerce sur la commune, avec un succès certain. Il faut dire que Sylvie a la passion de son métier. Elle l'a d'ailleurs transmise à sa fille, Stéphanie, qui connaît bien la profession avec dix années d'expérience dans un salon rennais.

L'idée faisant son chemin, Sylvie et Stéphanie ont décidé d'unir leur talent de coiffeuses pour exercer leur art au service des Montreuillais. C'est pour marquer cette nouvelle aventure commune qu'elles ont opté pour une nouvelle enseigne. Elles ont également profité de la fermeture imposée par la covid pour relooker complètement leur salon, dans un style très actuel. Dès la réouverture, les clients fidèles ont retrouvé le chemin du salon.

A. Amaury



Contact :

Notre Atelier Coiffure, Sylvie et Stéphanie Galipot, 1 rue centrale ; 02 99 66 00 40 ; ouvert du mardi au vendredi, de 9h à 12h30 et 13h30 à 19h, le samedi de 8h à 15h30

Services...

PAS DE CALENDRIERS DES SAPEURS-POMPIERS DE MELESSE

Les sapeurs-pompiers de Melesse ont pour habitude de proposer, en novembre et décembre, leur visite et la vente de leur calendrier aux citoyens de Melesse et de Montreuil-le-Gast. Ce ne sera pas le cas cette année.

Compte tenu du confinement et des conditions sanitaires, les sapeurs-pompiers ont décidé d'annuler leur tournée et ne passeront donc pas à votre domicile pour vous proposer leur traditionnel calendrier.

«L'ensemble de l'effectif a, durant cette période, une pensée pour toutes les personnes touchées et vous invite à prendre soin de vous», précise le président de l'amicale des sapeurs-pompiers de Melesse le sergent David Jégu.

BREIZHGO : LA REGION CONSULTE LES USAGERS

La Région Bretagne organise tout au long de l'année des moments d'échanges permettant l'expression des usagers sur le niveau et sur la qualité de service des cars et des trains du réseau de transport BreizhGo.

Ces temps de concertation sont matérialisés par des comités de lignes organisés par territoire. Afin de tenir compte du contexte sanitaire actuel, la Région Bretagne a fait le choix cette année de dématérialiser ces moments d'échanges. Pour le comité de lignes Emerald Penthièvre dont vous faites partie, un espace en ligne dédié sera ouvert sur le site breizhgo.bzh à l'adresse suivante : <https://www.breizhgo.bzh/a-votre-rencontre>. Vous pourrez y accéder du 11 au 24 janvier 2021.

Chaque contribution fera l'objet d'une analyse de la part de nos services et sera ensuite intégrée dans un compte rendu qui sera diffusé à l'ensemble des participants.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes filles et jeunes hommes ayant 16 ans cette année, doivent se présenter à la mairie pour le recensement militaire, après le jour de leur anniversaire. Se munir de la carte d'identité et du livret de famille.

SYNDICAT MIXTE DES BASSINS DE L'ILLE, DE L'ILLET ET DE LA FLUME : UN NOUVEAU TERRITOIRE

Au 1er janvier 2020, Le Syndicat mixte du bassin versant de l'Ille et de l'Illet a fusionné avec celui de la Flume, pour donner naissance au Syndicat mixte des bassins de l'Ille, de l'Illet et de la Flume (SMBIIF).

Le nouveau syndicat couvre un territoire de 600 km² qui comprend trente-neuf communes*, près de 175 000 habitants, 450 exploitations agricoles et 900 km de cours d'eau. La nouvelle structure est administrée par un Comité Syndical composé d'élus communautaires et d'élus communaux issus de ses quatre collectivités adhérentes que sont Rennes Métropole (RM), la Communauté de communes du Val d'Ille Aubigné (CCVIA), Liffré Cormier Communauté (L2C) et la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique (CCBR). Suite aux dernières élections municipales, l'élection du nouveau bureau du Syndicat, a eu lieu le 29 septembre dernier : le Président M. Luc Mangelinck, ainsi que les 3 vices-président-e-s (M. Daniel Houitte, M. Philippe Chuberre et Mme Laëtitia Cour) ont été reconduits dans leur fonction.

Contact : Syndicat mixte des bassins de l'Ille, de l'Illet et de la Flume ; Maison éclusière de Fresnay - 35520 Melesse : 02 99 55 27 71 ; bv-ille-illet@orange.fr

A NOTER

DISTRIBUTION DU COURRIER POSTAL

Afin de faciliter la distribution du courrier et d'éviter toute erreur, nous vous invitons à bien vérifier que votre nom soit écrit de manière lisible sur votre boîte aux lettres.

HACKATHON CITOYEN

Afin de réduire l'utilisation solo de la voiture et tous les impacts qui en découlent, l'Etat souhaite faire appel à l'intelligence collective en organisant un hackathon citoyen en vue de trouver des solutions permettant des changements de comportement en faveur du covoiturage.

Vous êtes déjà un adepte du covoiturage ou vous hésitez à covoiturer ? Le sujet vous intéresse ? Vous souhaitez contribuer à la recherche de solutions en faveur du covoiturage ?

Cet événement, regroupant des personnes aux compétences variées, aura lieu jeudi 14 et vendredi 15 janvier 2021, à Rennes, dans le respect des mesures barrières liées au contexte sanitaire.

L'objectif est d'imaginer des mesures concrètes, simples à mettre en œuvre, pour inciter les citoyens à changer leur comportement et à adopter le covoiturage pour leurs déplacements au quotidien. Les mesures imaginées les plus prometteuses seront testées puis évaluées en continu afin d'être améliorées, l'objectif étant de diffuser à plus grande échelle celles qui fonctionnent.

Pour en savoir plus : <http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/hackathon-covoiturage-au-quotidien-a4341.html>

Conseil du 12 novembre 2020

Le 12 novembre 2020, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Montreuil-le-Gast s'est réuni en session ordinaire, publique, à la salle polyvalente de Montreuil-le-Gast, sous la présidence de M. Lionel Henry.

Assistaient à la séance : MM Lionel Henry, Jean-Yves Clolus, Anita Oblin, Jean-Luc Dugué, Carole Piguel, Pierre Fontaine, Anne Margolis, Jean-Luc Geffroy, David Le Gall, Stéphane Flocon, Stéphanie Aminot, Éric Durand, Delphine Beaudoin, Catherine Lucas, Jean-Marc Detoc et Kevin Renouard

Excusés : Mme Vicky Renault ; Mme Laetitia Tabart

Absents : Néant

Pouvoirs : Mme Vicky Renault donne pouvoir à M. Kevin Renouard

Secrétaire de séance : Mme Catherine Lucas

N°01 : Approbation du PV du 17/09/2020

Rapporteur : M. Lionel Henry

M. le Maire soumet le PV de la séance du 17 septembre 2020. Ce dernier n'appelle pas d'observations. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2020.

N°02 : Règlement intérieur du conseil municipal

Rapporteur : M. Lionel Henry

M. le Maire présente le projet de règlement intérieur du conseil municipal. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le règlement intérieur du conseil municipal.

N°03 : Tarifs assainissement 2021

Rapporteur : M. Lionel Henry

M. le Maire propose de fixer les tarifs assainissement et participation à l'égout 2021 comme suit :

Tarifs assainissement 2021

Part de la collectivité	Désignation	01/01/20	01/01/21
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ordinaire	28,94	28,94
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Part	2,16	2,18

Participation pour raccordement à l'égout :

Type d'unité de logements	Part fixe : € HT par logement	Part fixe : € HT par logement	Part variable : variation	Part variable : € HT/m2 de surface de plancher supplémentaire	Part variable : € HT/m2 de surface de plancher supplémentaire
Date d'effet	01/01/20	01/01/21		01/01/20	01/01/21
Pavillon surface de plancher < 120 m2	2169,4	2191,09	+ 1%	7,77 € / m2	7,85 € / m2
Apparte surface de plancher < 80 m2	1492,78	1507,71	+ 1%	7,77 € / m2	7,85 € / m2
Bâtiment autre que les habitations	2214,93	2237,08	+ 1%	-	-

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs assainissement 2021 et le montant de la participation à l'égout

N° 04 : Adhésion à l'assistance technique départementale pour le suivi et l'exploitation du système d'assainissement collectif

Rapporteur : M. Jean-Yves Clolus

La commune possède un réseau de collecte des eaux usées et une station d'épuration de capacité de 3500 équivalents-habitants.

Dans le cadre de la réglementation en vigueur, le Département propose aux collectivités éligibles pour la période 2021-2024, une convention d'une durée de 4 années reconduisant les modalités actuelles.

Sans se substituer aux prérogatives de l'exploitant, le Département met à disposition contre rémunération forfaitaire (avec maintien du tarif annuel de 0.41 €/habitant DGF) un technicien spécialisé, sur la base de 3 jours/an, apportant un conseil indépendant sur la conduite du système d'assainissement communal. L'objet de la mission est de contribuer au bon fonctionnement des ouvrages en place par des visites régulières : performances épuratoires, évolution éventuelle, optimisation de l'exploitation, respect des prescriptions réglementaires, appui méthodologique.

Au regard des articles L.3232-1-1 et R.3232-1 à R.3232-1-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la collectivité éligible bénéficiera de l'assistance technique départementale, dérogeant au code de la commande publique.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention s'y rapportant avec le Département et à régler le coût de cette assistance technique sur le budget assainissement.

N° 05.07-12/11/2020 : Convention Véolia

Rapporteur : M. Jean-Yves Clolus

Dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle de la station d'épuration, la commune est amenée à faire appel à un prestataire dans deux cas :

- Assurer une assistance technique à l'exploitation de la station d'épuration
- Assurer une astreinte relative à la station d'épuration et au poste de relèvement des eaux usées à travers la vérification réglementaire de conformité des équipements électriques ; l'entretien des équipements électromécaniques ; le remplacement pendant les congés ou arrêt maladie de l'agent ; un service d'astreinte 24h/24h 7 jours sur 7 et intervention si besoin ; l'auto-

Comptes-rendus de conseils municipaux

surveillance (récupération des prélèvements, acheminement vers laboratoire, intégration des données, compilation du fichier Sandre ; la mise à jour du cahier d'autosurveillance. Afin de formaliser les obligations des parties, il convient d'établir une convention les stipulant.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention d'assistance à la gestion de l'assainissement collectif avec Véolia.

N° 06 : RPQS 2018 de l'assainissement collectif

Rapporteur : M. Jean-Yves Clolus

M. Clolus présente au Conseil le Rapport sur le Prix et la Qualité de Service public (RPQS) 2018 du service de l'assainissement collectif.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le RPQS 2018 de l'Assainissement collectif.

N° 07 : Validation de l'enquête publique pour le zonage assainissement

Rapporteur : M. Jean-Yves Clolus

La commune de Montreuil-le-Gast a décidé d'actualiser son zonage d'assainissement des eaux usées datant de 2008 afin de prendre en compte les nouveaux projets d'urbanisation retenus par le PLUi du Val d'Ille-Aubigné récemment arrêté.

La Mission Régionale d'autorité Environnementale (MRAE), dans sa décision du 20 juin 2019, a soumis le projet de révision du zonage d'assainissement de la commune de Montreuil-le-Gast à évaluation environnementale après examen au cas par cas et recours gracieux. Suite à l'établissement d'une évaluation environnementale, la MRAE a produit un avis délibéré daté du 23 janvier 2020.

L'enquête publique sur le projet de modification du zonage d'assainissement s'est déroulée du mardi 1er septembre 2020 au vendredi 2 octobre 2020.

Base juridique

Vu la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;
Vu le décret n°2006-503 du 2 mai 2006 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionné aux articles L.2224-8 et suivants, D.2224-5-1, D.R.2224-6 et suivants du CGCT ;
Vu le CGCT et notamment l'article L.2224-10 ;
Vu les conclusions et avis du commissaire enquêteur en date du 25 octobre 2020 ;

Considérant que celui-ci émet un avis favorable à la révision du plan de zonage tel que présenté à l'enquête publique et émet cependant la réserve suivante : "Les boues issues de la station d'épuration devront être incinérées. Cette réserve est motivée par le fait qu'aucun plan d'épandage agricole approuvé n'a été mis en place dans le cadre d'une procédure de déclaration, le dossier se contentant d'évoquer un programme pour 2020 sans aborder l'évolution des tonnages de boues qui résultera de l'augmentation de la population du fait du nouveau zonage".

Considérant qu'il émet également 2 recommandations : "Par ailleurs, et parallèlement à mon avis concernant le zonage, je recommande à la commune de poursuivre les contrôles de

conformité des branchements (disposition 127 du Sdage) et de mettre en place un programme de suivi de la qualité physico-chimique et biologique du ruisseau de la Touche, la seule vérification de la conformité de la qualité des rejets pouvant se révéler insuffisante pour évaluer l'impact de ces mêmes rejets".

Considérant que pour répondre à cette réserve et ces recommandations, la commune :

- Va prévoir un plan d'épandage 2021 résultant de ce nouveau zonage et de l'augmentation de la population, selon l'application du protocole sanitaire en vigueur
- Va organiser le contrôle de la qualité physico-chimique et biologique du ruisseau de la Touche

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la révision du zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales :

- informe que le zonage d'assainissement révisé est tenu à la disposition du public.
- donne pouvoir au maire pour signer tous les actes rendant exécutoire la révision du zonage d'assainissement.
- dit que le présent zonage d'assainissement sera annexé au PLUi.

N° 08 : Dérogation pour le raccordement à l'assainissement

Rapporteur : M. Jean-Yves Clolus

La commune de Montreuil-le-Gast a révisé son zonage d'assainissement. L'article L 1331-1 du code de la santé publique prévoit l'obligation de raccordement des immeubles aux égouts disposés pour recevoir les eaux usées domestiques et établis sous la voie publique à laquelle les immeubles ont accès, soit directement, soit par l'intermédiaire de voies privées ou de servitudes de passage.

Par conséquent, certaines habitations ayant actuellement un assainissement autonome devraient se raccorder dans les 2 ans à l'assainissement collectif de la commune.

Mais l'alinéa 2 de cet article prévoit qu'un arrêté interministériel détermine les catégories d'immeubles pour lesquelles un arrêté du maire, approuvé par le représentant de l'Etat dans le département, peut accorder soit des prolongations de délais qui ne peuvent excéder une durée de 10 ans, soit des exonérations de l'obligation de raccordement. Il s'agit de l'arrêté du 19 juillet 1960 sur le raccordement des immeubles aux égouts (exonération de l'obligation de raccordement et prolongation des délais d'exécution) pris en application de l'article 33 du code de la santé publique.

Ces exceptions à l'obligation de raccordement à l'égout concernent notamment les immeubles difficilement raccordables et antérieurs à l'égout, s'ils disposent d'un système d'assainissement autonome recevant l'ensemble des eaux usées domestiques en bon état de fonctionnement.

Il est donc proposé d'accorder une prolongation des délais de raccordement, en le portant à 10 ans, pour les habitations impactées par la révision du zonage d'assainissement.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la dérogation au raccordement à l'assainissement collectif pour les habitations impactées par la révision du zonage d'assainissement.

N° 09 : Budget assainissement : Décision Modificative n°1

Rapporteur : M. Lionel Henry

M. le Maire expose que les mensualités de remboursement du capital emprunté ont été mal renseignées dans le logiciel, entraînant un manque de prévision. Il convient de réajuster la ligne budgétaire à travers l'opération suivante :

- Chapitre 23 – Immobilisation en cours :
- 1 100 €
- Chapitre 16 – Emprunt et dettes assimilées :
+ 1 100 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la Décision Modificative ci-dessus.

N° 10 : Budget principal : Décision Modificative n°4

Rapporteur : M. Lionel Henry

M. le Maire expose que la taxe d'aménagement perçue en 2014 et 2015 pour un montant de 18 084.68 € pour le projet BPI doit être remboursée en raison de l'annulation des permis de construire.

Ce remboursement n'ayant pas été prévu au budget, il convient de procéder à une décision modificative afin de régulariser les écritures.

- Chapitre 23 – opération 17 - 2313 :
- 18 084.68 €
- Chapitre 10 – 10 223 :
+ 18 084.68 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la Décision Modificative ci-dessus.

N° 11 : Volet 3 du contrat de territoire : demande de subvention 2021

Rapporteur : M. Lionel Henry

M. le Maire indique que, dans le cadre du contrat de territoire, la commune peut bénéficier d'une subvention d'un montant au moins égal 1 000 € euros pour l'achat de 2 000 € de DVD ou de matériel multimédia pour la médiathèque au titre de l'année 2021.

Ainsi, M. le Maire propose au conseil municipal de demander cette subvention de fonctionnement pour l'achat de DVD ou de matériel multimédia à la médiathèque pour la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande une subvention de fonctionnement pour l'achat de DVD ou de matériel multimédia pour la médiathèque au titre du contrat de territoire.

N° 12 : Amendes de police 2020 : acceptation de la subvention

Rapporteur : M. Lionel Henry

M. le Maire expose que la commission permanente du Conseil Départemental a arrêté une liste des communes de moins de 10 000 habitants susceptibles de prétendre à la répartition des amendes de police 2019. A ce titre, la commune peut bénéficier d'une subvention s'élevant à la somme de 2 865 €.

Afin de pouvoir commencer les travaux il convient d'accepter cette aide et s'engager de les faire exécuter dans les plus brefs délais.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte à l'unanimité l'aide d'un montant de 2 865,00 au titre des amendes de police 2019.
- s'engage à faire réaliser les travaux dans les plus brefs délais.

N° 13 : Attribution du marché assurance

Rapporteur : Mme Carole Piguel

Mme Piguel rappelle au conseil municipal qu'un appel d'offres a été lancé en septembre 2020. Il s'agit d'un marché dans le cadre d'une procédure adaptée comportant trois lots :

- Multirisque
- Flotte automobile et risques annexes
- Protection juridique

Après analyse des offres, M. le Maire propose de retenir les offres suivantes :

- Lot 1 multirisque : Avec option Protection juridique la SMACL pour un montant annuel de cotisation de 4 480.82 euros TTC
- Lot 2 Flotte automobile et risques annexes : SMACL pour un montant annuel de 2 500.97 euros TTC
- Lot 3 Protection juridique : Ne pas donner suite aux offres faites pour le lot 3, la protection juridique étant incluse en option dans le lot 1. Pour information la SMACL était également la mieux disante sur ce lot.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue l'ensemble des lots assurances à la SMACL dans les conditions décrites ci-dessus.

N° 14 : Maison Médicale : Validation du bail

Rapporteur : M. Lionel Henry

M. le Maire présente le modèle de bail soumis aux professionnels de santé pour la location des locaux dans la maison médicale.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le modèle de bail professionnel pour la maison médicale.

N° 15 : Instauration des règles de faisabilité des bateaux (trottoirs abaissés)

Rapporteur : M. Lionel Henry

M. le Maire expose que face à une augmentation des demandes de création de bateaux, il convient d'établir des règles pour la modification des entrées de parcelle en centre bourg.

Il pourra être procédé à un agrandissement des bateaux si les conditions suivantes sont réunies :

- Modification pour la création d'une deuxième place de stationnement sur la parcelle
- Obligation de recourir à une entreprise spécialisée dans les travaux publics ou paysage pour effectuer les travaux
- Remise en l'état de l'enrobé
- La totalité des frais sont à la charge du demandeur
- Prescriptions techniques : dépose et repose des bordures sans découpe
- Toute modification de bateau fera l'objet d'une autorisation de voirie délivrée par M. le Maire

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la définition des règles d'agrandissement des bateaux en centre bourg.

Questions diverses

- Mme Aminot lance un appel aux conseillers municipaux pour la distribution des colis du CCAS le 28 novembre.

- M. le Maire fait état de la convergence des deux services actuels de collecte des ordures ménagères au profit du Smictom unique ValcoBreizh et la future suppression des sacs jaunes au profit de bacs jaunes pour la collecte du tri sélectif.

- M. Clolus fait un point d'avancement des travaux de la Maison Médicale. La livraison à la commune est toujours prévue pour la fin du mois de novembre.

- M. le Maire fait un point sur la future rétrocession d'une parcelle appartenant à la CCVIA près du nouvel immeuble Néotoa. Ce point fera l'objet d'une prochaine délibération du conseil.

- Mme Oblin fait un point sur le projet de mise en place d'un portail famille. Son déploiement est prévu pour l'année 2021.

Fin de séance : 22h20

Conseil du 10 décembre 2020

Le 10 décembre 2020, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Montreuil-le-Gast s'est réuni en session ordinaire, publique, à la salle polyvalente de Montreuil-le-Gast, sous la présidence de M. Lionel Henry.

Assistaient à la séance : MM Lionel Henry, Jean-Yves Clolus, Anita Oblin, Jean-Luc Dugué, Carole Piguel, Pierre Fontaine, Anne Margolis, Jean-Luc Geffroy, David Le Gall, Stéphane Flocon, Stéphanie Aminot, Éric Durand, Delphine Beaudoin (arrivée au point n°4 à 20h40), Catherine Lucas, Jean-Marc Detoc, Morgane Calvez et Kevin Renouard

Excusés ; Mme Vicky Renault, Mme Laetitia Tabart

Absents : Néant

Pouvoirs : Mme Vicky Renault donne pouvoir à M. Kévin Renouard.

Secrétaire de séance : M. Catherine Lucas

N° 01 : Approbation du PV du 12/11/2020

Rapporteur : M. Lionel Henry

M. le Maire soumet le PV de la séance du 12 novembre 2020. Ce dernier n'appelle pas d'observations.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2020.

N° 02 : SDE 35 - Modification des statuts

Rapporteur : M. Lionel Henry

M. le Maire expose que par délibération du 14 octobre 2020, le comité syndical du SDE35 a validé une modification de ses statuts. Cette modification adjoint les infrastructures d'avitaillement en gaz et en hydrogène aux infrastructures de charge pour véhicules électriques. Elle ajoute également un nouvel « article 9 » pour permettre l'intégration de nouveaux transferts de compétences optionnelles sans avoir recours à la validation de tous les membres (ce qui est la pratique actuelle mais qui n'était pas conforme aux statuts).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la modification des statuts du SDE 35

N° 03 : Convention ALSH avec Guipel

Rapporteur : Mme Anita Oblin

Mme Oblin expose que la Mairie de Guipel ne possède pas d'ALSH sur son territoire. Afin que les familles guipelloises puissent accéder à ce service, il est proposé d'établir une convention avec la Mairie de Guipel. M. le Maire présente un projet de convention 2021 avec une participation proposée de 12.22 € par jour et par enfant, 6.11€ par demi-journée et par enfant.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les termes de la convention ALSH 2021 avec la commune de Guipel sur une base de 12.22 € par jour et par enfant, 6.11€ par demi-journée et par enfant, autorise M. le Maire à signer la convention.

N° 04 : Convention Espace-Jeunes avec Guipel

Rapporteur : Mme Anita Oblin

Mme Oblin expose que la Mairie de Guipel ne possède pas d'Espace Jeunes sur son territoire. Afin que les familles guipelloises puissent accéder à ce service, il est proposé d'établir une convention avec la Mairie de Guipel. M. le Maire présente un projet de convention 2021 avec une participation proposée de 6 € par jour et par enfant.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les termes de la convention Espace Jeunes 2021 avec la commune de Guipel sur une base de 6 € par jour et par enfant ; autorise M. le Maire à signer la convention et tout autre document relatif à cette affaire.

N° 05 : Convention Minibus CCVIA

Rapporteur : M. Lionel Henry

M. le Maire expose que la CCVIA a un service de prêt d'un minibus communautaire. Son usage "montreuillais" est à destination des services ALSH et Espace Jeunes pour les camps d'été et les sorties occasionnelles. La présente convention a pour but de définir les conditions d'utilisation du minibus.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les termes de la convention de service de prêt du minibus de la CCVIA.

N° 06 : Tarifs communaux 2021

Rapporteur : M. Lionel Henry

M. le Maire soumet à l'approbation du conseil les tarifs communaux ci-dessous pour l'année 2021.

La proposition est d'apporter une hausse de 1% à l'ensemble des tarifs. Les tarifs suivants sont les exemples les plus significatifs. Les tarifs des droits de place d'installations foraines (manèges, vendeurs ambulants), de photocopie en mairie (inchangés) et de location de salle (salle polyvalente / médiathèque) sont consultables en mairie ou sur le site internet.

Gens du voyage : 72 h de présence maximum

Prix par caravane pour 72 heures :

- 2020 : 7,30 €
- 2021 : 7,50 €

Comptes-rendus de conseils municipaux

Concessions cimetièrre

durée	tarif 2020	tarif 2021
50 ans	233,88 €	236,22 €
30 ans	157,01 €	158,58 €
15 ans	99,62 €	100,61 €

Concessions columbarium

durée	tarif 2020	tarif 2021
30 ans	799,08 €	807,07 €
15 ans	456,93 €	461,50 €
5 ans	159,23 €	160,82 €

Plaque pour le jardin du souvenir : prix de la lettre

- 2020 : 4,19 € - 2021 : 4,23 €

Droit de place

Vente hebdomadaire (par an)
- 2020 : 110,44 € - 2021 : 111,55 €

Droit de place occasionnel
- 2020 : 18,95 € - 2021 : 19,14 €

Indemnité agriculteurs - épandage des boues

prix au m²
- 2020 : 5,08 € - 2021 : 5,13 €

RESTAURANT SCOLAIRE

Enfants	Mont-reuillais	Mont-reuillais	Extérieurs	Extérieurs
Quotient familial	2020	2021	2020	2021
0 à 199 €	2,71 €	2,73 €	3,93 €	3,97 €
200 à 499 €	3,17 €	3,20 €	4,13 €	4,17 €
500 à 799 €	3,60 €	3,63 €	5,02 €	5,07 €
800 à 1099 €	3,93 €	3,97 €	5,02 €	5,07 €
1100 à 1399 €	4,13 €	4,17 €	5,02 €	5,07 €
1400 et plus	4,56 €	4,60 €	5,02 €	5,07 €

Repas Adultes

	2020	2021
Repas adultes	5,02 €	5,07 €
Repas aînés	7,95 €	8,03 €
Repas personnel	3,03 €	3,06 €

Garderie

	2020	2021
de 7h30 à 8h30	1,11 €	1,12 €
à 16h15 avec goûter	1,97 €	1,99 €
de 17h30 à 19h	1,11 €	1,12 €

Adhésion Espace Jeunes (année) : 5 €
Carte goûter Espace Jeunes : 5 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les tarifs communaux 2021.

Tarifs ALSH Arc-en-ciel 2021

Enfants montreuillais et commune avec convention

Quotient familial	Journée AVEC repas	Journée SANS repas	Matin SANS repas	Après-midi SANS repas	Mercredi matin / après-midi AVEC repas
0 à 199 €	6,06 €	3,32 €	2,39 €	2,93 €	5,67 €
200 à 499 €	9,84 €	6,64 €	4,02 €	4,56 €	7,78 €
500 à 799 €	11,47 €	7,84 €	4,56 €	5,11 €	8,75 €
800 à 1099 €	13,35 €	9,38 €	5,39 €	5,97 €	9,94 €
1100 à 1399 €	14,62 €	10,45 €	5,97 €	6,47 €	10,65 €
1400 et plus	15,49 €	10,89 €	6,47 €	7,02 €	11,62 €

Enfants extérieurs

Quotient familial	Journée AVEC repas	Journée SANS repas	Matin SANS repas	Après-midi SANS repas	Mercredi matin / après-midi AVEC repas
0 à 199 €	15,49 €	11,86 €	6,58 €	7,12 €	10,75 €
200 à 499 €	17,36 €	13,40 €	7,38 €	7,92 €	11,89 €
500 et plus	19,49 €	14,88 €	8,49 €	9,02 €	13,62 €

N° 07 : Budget Maison Médicale : Décision Modificative n°1

Rapporteur : M. Lionel Henry

M. le Maire expose que les frais de notaire consécutifs à l'achat des terrains pour la construction de la maison médicale n'ont pas été prévus au budget (3 200€). Par ailleurs, les différents avenants et ajustements de commande concernant les travaux augurent une enveloppe supplémentaire de 60 000€.

Il convient dès lors de modifier le budget primitif de la maison médicale :

- Chapitre 21 – Immobilisation corporelles : + 3 200 €
- Chapitre 23 – Immobilisation en cours : + 60 000 €
- Chapitre 16 – Emprunt et dettes assimilées : + 63 200 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la Décision Modificative ci-dessus.

N° 08 : Exonération du droit de place du marché

Rapporteur : M. Lionel Henry

M. le Maire expose qu'en raison de la crise sanitaire, dans une volonté de soutien et de solidarité avec les intervenants économiques, il est proposé de ne pas facturer pour l'année 2020 le droit de place annuel à M. Quévert et M. Renard pour des montants de 110.44 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de M. le Maire.

N° 09 : RPQS 2019 de l'eau potable

Rapporteur : M. Lionel Henry

M. le Maire présente le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau 2019 (RPQS) édité par la Collectivité Eau du Bassin Rennais. Ce rapport, précise l'organisation du service de l'eau, les éléments permettant la protection des ressources, détaille le système de production, de stockage et de transport de l'eau. Il donne des indicateurs chiffrés de qualité et quantité distribuée et rend compte des évolutions tarifaires du service.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le RPQS de l'eau potable 2019.

N° 10 : Amendes de Police 2021

Rapporteur : M. Lionel Henry

M. le Maire présente le projet permettant de solliciter la subvention Amendes de Police du Département. Il s'agit d'un projet d'aménagement de régulation des flux automobile rue des Bégonias. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite auprès du Département l'attribution d'une subvention au titre de la répartition des produits des amendes de police.

Questions diverses

- Mme Oblin rend les conclusions du rapport d'analyse concernant le portail famille qui sera déployé en 2021. Il est rappelé que ce portail a vocation à renseigner les données d'inscription et de facturation pour les services de la restauration scolaire, la garderie, l'ALSH ainsi que pour les camps d'été. Plusieurs sociétés ont été contactées et ont pu faire des propositions. Plusieurs communes utilisatrices ont été consultées.

C'est la société Arpege qui a été retenue. La mise en place de cette facilité d'accès au service public se fera dans un premier temps en interne, afin de former les agents concernés et paramétrer le logiciel. L'objectif de sa mise en œuvre auprès des familles est actuellement prévu pour après les vacances de Pâques. Une communication idoine sera faite à destination des familles et des enseignants en temps voulu.

- M. Clolus fait un point d'étape sur les travaux de la maison médicale. En dépit des difficultés inhérentes aux fins de chantier, l'architecte prévoit une réception de chantier le 23 décembre.

- M. Fontaine annonce que la commission voirie se réunira en janvier.

- M. Le Gall interroge le Maire sur l'éclairage dans les zones de cheminement piétonnier. Ce dernier répond qu'un état des lieux de l'ensemble de ces zones doit être fait de manière à réfléchir globalement à la pertinence des besoins d'éclairage et un calendrier de mise en œuvre.

- M. Geffroy interroge le Maire sur la continuité en 2021 de l'action menée par le CCAS en direction des aînés à l'approche de Noël. M. Henry lui répond que les paniers repas ont un caractère exceptionnel en raison de la crise sanitaire et que l'objectif du repas du CCAS vise également à faire de ce moment un temps de rencontre.

Fin de séance à 22h40

Ecoles, Associations...

A NOTER

PORTES OUVERTES ET INSCRIPTIONS A L'ECOLE ARC-EN-CIEL

Vous pouvez dès-à-présent inscrire votre enfant pour la rentrée de septembre 2021. L'inscription des enfants à l'école publique Arc-en-ciel se fait à la Mairie. Pour l'inscription, prévoir le livret de famille, le carnet de santé de l'enfant à jour et un justificatif de domicile. Vous pourrez ensuite prendre contact avec Madame Catherine Garçon, directrice du groupe scolaire qui vous présentera le projet éducatif de l'école. Mme Garçon reste à votre disposition, sa journée de décharge est le mardi.

Si le protocole sanitaire le permet, les portes ouvertes de l'école Arc en ciel auront lieu le vendredi 26 mars 2021 de 16h30 à 18h30.

Contact :
Cathy Garçon : 02 99 66 69 09 ; ecole.0350366h@ac-rennes.fr

PORTES OUVERTES ET INSCRIPTIONS A L'ECOLE NOTRE- DAME

Cette année, les portes ouvertes du mois de décembre ont dû être annulées du fait de la situation sanitaire. D'autres portes ouvertes sont prévues le vendredi 17 avril à partir de 16h30. Les familles qui souhaiteraient inscrire leur enfant à la rentrée prochaine sont invitées à prendre contact avec la Chef d'Etablissement avant le 8 janvier 2021. Une visite de l'école pourra être effectuée dans le respect du protocole sanitaire.

Contact :
Marion Sanchez : 02 99 66 94 18 ; eco35.notre-dame.montreuil-le-gast@enseignement-catholique.bzh

ECOLE ARC-EN-CIEL : HOMMAGES AUX VICTIMES D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

Le lundi 2 novembre, les classes du primaire, la directrice, le maire et son adjoint sont là dans la cour du cycle 3 pour rendre hommage à Samuel Paty.



Pendant la sortie, le 12 novembre, les élèves de la classe de CE1 ont fait un arrêt au monument aux morts un jour après le 11 novembre, jour férié pour célébrer l'armistice de la première guerre mondiale.

Nous avons vu un bouquet de fleurs classées dans l'ordre bleu, blanc, rouge pour rendre hommage aux morts de la première guerre mondiale.

Les élèves de CE1 (Avec Madame Ballèvre)



THEATRE : LES RIDEAUX NE S'OUVRIRONT PAS EN FEVRIER 2021



La saison 2021 se présentait active pour Les Pas Sages à l'Acte avec le lancement des premiers ateliers théâtre jeunes et la reprise des répétitions adultes, dans le total respect des consignes sanitaires bien sûr. Malheureusement la circulation du virus a stoppé net ce nouvel élan.

Les cours pour les jeunes reprendront dès que ce sera possible et tout sera mis en œuvre pour être au rendez vous avec le public les 04 et 05 juin 2021.

De leur côté les moins jeunes profiteront de cette trêve pour perfectionner le jeu de scène et présenter la comédie « Et surtout pour le Pire » en février 2022. Entre nous lorsque nous avons choisi cette pièce nous n'imaginions pas à quoi ressemblerait le « Pire » que nous vivons tous en cette année 2020. Soyez rassurés ce scénario vous transportera dans le monde imaginaire du Théâtre qui vous fera oublier, l'espace d'un instant, tous les tracas de cette ambiance improbable

L'ensemble des membres de la troupe vous souhaite une bonne année 2021, en prenant toutes les précautions. Nous nous retrouverons pour passer de bons moments de rires et délires lorsque la sécurité sanitaire sera revenue. Prenez bien soin de vous et sauvons des vies en restant chez nous !

Contact :
Delphine Beaudoin ; 07 82 14 41 17 ;
del.beaudoin@laposte.net

CROQ' LA ZIC

L'année musicale 2020 de Croq' la Zic a été chamboulée comme pour toutes les associations.

CROQ ' la ZIC

Jouons avec la musique



"Nous espérons que l'année 2021 se présentera sous de meilleurs auspices. Ainsi tous les membres et le bureau de Croq' la Zic vous souhaitent une belle année 2021 qui nous l'espérons permettra la reprise prochaine des cours individuels et collectifs. A l'heure actuelle, le stage prévu pendant les vacances de Pâques est suspendu ainsi que la fête de la musique et le spectacle de fin d'année. Seules les décisions gouvernementales et préfectorales valideront la tenue de ces événements. Nous vous tiendrons informés dans les prochaines éditions du P'tit Montreuillais. Espérant pouvoir vous retrouver très bientôt. Prenez soin de vous".

Contact :

Pierre Oblin, Président ; croq.lazic@gmail.com – 07 67 78 88 23 – www.facebook.com/croq.lazic - <http://croqlazic.e-monsite.com>

LES ROSIERES DE FRANCE

L'année 2020 étant ce qu'elle est, il ne s'est rien passé au niveau de l'association, mise à part la composition du nouveau bureau :

Présidente : Lucie Fontaine

Secrétaire : Chantal Dugué

Trésorier : Alain Amaury

Trésorière-adjointe : Françoise Amaury

Membres : Yveline et Jean-Noël Beaudouin, Christine Billon, Eric Durand, Jean-Luc Geffroy, Marie-Claire et Jean-Pierre Haicault, Pascal Manceau, Christiane Renault, Germaine Renault.

Toutes les personnes intéressées pour rejoindre le groupe sont les bienvenues. L'association organise de nombreux temps forts : les déplacements annuels dans les villes et villages qui perpétuent les fêtes de Rosière, le marché de Noël et le Réveillon de la Saint-Sylvestre. Autant de moments de convivialité annulés pour 2020 mais les membres des Rosières de France ne désespèrent pas de pouvoir se rendre en juin prochain à Courpière en Auvergne.

Contact :

Christine Billon, présidente sortante : billon.christine2@orange.fr

L'UNC COMMEMORE LE 11 NOVEMBRE

L'UNC Anciens combattants et soldats de France de Montreuil-le-Gast a voulu, malgré la crise sanitaire, prendre part au devoir de mémoire autour des commémorations du 11 novembre.

Le 11 novembre 1918, l'armistice mettait fin à la première guerre mondiale. 102 ans plus tard, c'est hélas dans un format restreint mais avec solennité que s'est déroulée cette cérémonie.

Le maire Lionel Henry, le maire honoraire, Jean-Yves Billon, quelques adjoints accompagnaient le président de l'UNC Jean-Pierre Haicault, le secrétaire et porte-drapeau René Blot et le trésorier Bernard Misériaux.

Les couleurs ont été hissées au son de la Marseillaise, avant les allocutions du président de l'UNC, du maire et le dépôt de la gerbe. Une minute de silence a été observée pour honorer nos morts.

L'UNC entend poursuivre ses activités en 2021. Les décorations programmées sont reportées au 8 mai 2021. L'Assemblée Générale est fixée au samedi 30 janvier 10h (sous réserve). Il est proposé aux adhérents d'apporter leurs cartes pour les cotisations.

Les personnes désireuses de rejoindre l'UNC (anciens militaires, gendarmes, policiers, pompiers, personnes ayant fait le service militaire) ne doivent pas hésiter à contacter la section locale.

Contact :

UNC Anciens combattants et soldats de France de Montreuil-le-Gast ;

Secrétaire : René Blot, 06 11 89 73 92

Trésorier : Bernard Misériaux, 06 29 34 09 41

Président : Jean-Pierre Haicault, 06 18 01 34 84 / jean-pierrehaicault@orange.fr

RECHERCHE AIDE A DOMICILE

Nous recherchons sur Montreuil-le-Gast (bourg), une Aide à Domicile pour notre maman, âgée de 91 ans et à mobilité réduite. Dans un premier temps, nous aurions besoin de 2 heures hebdomadaires, en complément des aides déjà en place. Toutefois, si l'expérience était satisfaisante, un contrat de 6 à 8 heures pourrait être envisagé en remplacement des aides actuelles.

Nous recherchons donc une auxiliaire de vie diplômée ou expérimentée pour les tâches suivantes :

- aide à la toilette,
 - aide à la lessive et au repassage,
 - promenade et accompagnement à la marche,
 - simulation par des jeux ou autres activités manuelles
- ... les besoins pouvant être évolutifs

Vous pouvez nous contacter au : 06 80 47 89 82



A NOTER

UNE DOUCHE POUR LES SENIORS

Vous avez plus de 70 ans ? Votre douche financée par le plan national d'aide Action Logement.

La nouvelle aide Action Logement (sous conditions de ressources) vous accorde jusqu'à 5 000 € pour faire adapter ou rénover votre salle de bains, avec prise en charge de la fourniture et de la pose d'une douche à l'italienne au sol antidérapant. Ce type d'installation est aujourd'hui conseillé et de plus en plus pratiqué en remplacement d'une ancienne baignoire ou d'une douche traditionnelle à seuil haut, pour tous les âges et notamment les seniors.

Pour en savoir plus : Action Logement 0 970 830 831

RÉSERVER UN BROUEUR DE VÉGÉTAUX

Le Smictom ValcoBreizh met gratuitement, à disposition des associations, des broyeurs de végétaux. Trois modèles sont disponibles : 1 broyeur Eliet (branchages de 2-5 cm de diamètre) ; 1 broyeur R-GO 40 (branchages de 2-6 cm de diamètre) ; 1 broyeur Bio 230 (branchages de 4-8 cm de diamètre).

Pour emprunter un broyeur, une association de la commune doit conventionner avec le Smictom. Deux associations sur la commune sont conventionnées : le club de tennis et les Rosières de France.

UN NOUVEAU SITE INTERNET POUR LE SMICTOM VALCOBREIZH

Le nouveau site Internet du SMICTOM ValcoBreizh est en ligne.

Retrouvez-le sur : www.valcobreizh.fr et sur Twitter : <https://twitter.com/valcobreizh>

Associations...

LES MONTREUILLAIS ONT ETE #TROPFORT POUR CE TELETHON 2020 !



D'abord estimé à 2500€, le compteur montreuillais de collecte a terminé à 5515,03 € ! Un très bon cru malgré les circonstances.

Malgré la crise sanitaire, les Montreuillais ont une nouvelle fois prouvé leur générosité en plaçant Montreuil-le-Gast dans les meilleures communes de Bretagne par rapport au don moyen par habitant.

Les bénévoles remercient sincèrement l'ensemble des partenaires sans qui rien ne serait possible : Acanthe Terrains, SARL Alleno Bertrand, Bigben, le Fournil de la Grange, le Garage Renault Mouchoux, l'imprimerie GPO, JOZ la mode au féminin, Top Office Cap Malo, The LoveBox, LS Group (Renault Dinan), Groupe Sonowest, Super U Melesse, sans oublier le Chai Saint Vincent et les Huitres A. Prod'Homme pour les commandes d'huitres et vins ainsi que la municipalité et les agents communaux pour leur aide et leur écoute par rapport aux directives Covid. Merci aussi aux écoles qui ont organisés une course du muscle dans leurs établissements. Courses qui représentent près de 20% de la collecte ! Enfin, merci aux donateurs. Grâce à eux, Vaincre la Maladie c'est enfin possible !

Tous les détails et le montant officiel de la collecte 2020 seront annoncés dans le prochain bulletin et sur la page Facebook du Téléthon Montreuil-le-Gast.

Contact :

Pierre Oblin, 06 49 67 59 06, telethon.montreuillegast@gmail.com / www.facebook.com/telethon.montreuillegast

COMITE DES FETES : APPEL AUX VOLONTAIRES

Le 6 octobre dernier, le Comité des fêtes a tenu son assemblée générale. Lors de celle-ci certains membres ont annoncé leur départ et notamment ceux composant le bureau.

A ce jour, il reste une quinzaine de membres prêts à repartir pour de nouvelles festivités (si la pandémie nous en donne les moyens !) mais nous devons trouver des personnes pour composer le bureau (Président, Trésorier, Secrétaire). Pour rappel, le Comité des Fêtes c'est la Braderie du 1er Mai, la Fête de la Musique (en partenariat avec d'autres associations de la commune), la Fête de la Rosière et la Fête de la Soupe.

Si vous avez envie de vous investir pour votre commune, n'hésitez pas à nous rejoindre. Si nous ne formons pas un nouveau bureau, nous serons dans l'obligation à court-terme de dissoudre l'association et il n'y aura plus de Comité des Fêtes à Montreuil-le-Gast.

Contact :

Chantal Dugué, ancienne présidente : 06 81 91 41 01

Offre d'emploi Animation

La commune de Montreuil-le-Gast recrute 1 animateur(trice) en CDD pour l'accueil de loisirs afin de mettre en place des projets d'animation auprès des enfants les mercredis et les vacances.

Missions (en lien avec le projet pédagogique) :

- mise en oeuvre de projets d'animations adaptés et de qualité pour des enfants de 3 à 10 ans.
- animation des temps informels, écoute des enfants et adaptation à leurs rythmes et leurs besoins
- accueil et information des familles
- capacité à travailler en équipe tout en faisant preuve d'initiative
- dynamisme, innovation, compétences
- connaissances des réglementations (sécurité de tous, respect du protocole sanitaire en vigueur,...)

Diplôme(s) : Bafa complet ou équivalent
Type de contrat : CDD 10.5h/ jour le mercredi et vacances scolaires ; possibilité de travailler durant les périodes de vacances scolaires.

Rémunération : 10.15 € (Horaire)

Contact :

Augustin Gaubert, responsable du service enfance et jeunesse : 06 86 22 96 62

FEP - ACTIVITES ARTS PLASTIQUES

Dès le début du confinement, Geneviève a créé un blog pour tous les ateliers qu'elle anime dans différentes communes, pour faire connaître ce qui se fait ailleurs, partager les propositions de travail, puis elle a réalisé de petites vidéos courtes de 1 à 3 minutes sur des techniques de dessin correspondant à des propositions d'ateliers. Toutes les propositions sont en rapport avec les derniers cours prodigués jusqu'aux vacances scolaires.



Geneviève a proposé aux enfants de participer à des œuvres collectives pour leur permettre de continuer les arts plastiques chez eux pendant le confinement. Elle a notamment réalisé un grand sapin de plus de 2 mètres

de hauteur peint sur papier, qui attend les décorations dessinées de tous les élèves. C'est incontestablement ce qui a le plus de succès ! Les enfants peuvent déposer dans sa boîte aux lettres des boules et guirlandes qu'elle colle sur le sapin !

De plus, il a été possible d'organiser un atelier « land art » en plein air aux enfants, en espérant pouvoir retrouver les œuvres démarrées en atelier avant le confinement.

Il est envisagé d'ouvrir une nouvelle séance d'arts plastiques en janvier (si les conditions sanitaires le permettent) le mercredi matin de 8h45 à 10h15 pour des enfants en primaire, ou de 9h15 à 10h15 pour des enfants de maternelle.

Contact :

Gwen Delots, 06 73 03 50 04 ; gdelots@gmail.com



DONS DE VETEMENTS POUR LE RELAIS

Vous pouvez déposer dans les conteneurs du Relais de petits sacs, remplis de vêtements et linge de maison, chaussures, petite maroquinerie (sacs à main, ceintures). Les conteneurs sont situés derrière la Mairie et dans la zone artisanale de la mairie (à côté du cabinet dentaire).

Afin de préserver la qualité de vos dons et leur assurer une seconde vie, nous vous remercions de respecter quelques consignes :

- Utiliser des sacs de 50 Litres maximum (ne pas utiliser les sacs jaunes ValcoBreizh). Vous pouvez en retirer en mairie.
- Veiller à toujours bien fermer ces sacs (pour ne pas qu'ils se salissent, ne pas déposer les vêtements en vrac ou dans des cartons).
- Donner des vêtements propres et secs. Les vêtements souillés (peinture, graisse...), mouillés et moisis ne sont pas recyclables.
- Attacher les chaussures par paires.
- Si possible, séparer le textile des chaussures et de la maroquinerie.
- **Si le conteneur est plein, ne pas déposer les sacs par terre car ils risquent d'être volés ou abîmés (donc incinérés) et donc non valorisés.**

BENNES A JOURNAUX : DE RETOUR EN JUIN

La benne de récupération des journaux (journaux seulement), déjà présente en décembre 2020, reviendra du 16 au 23 juin sur le parking de la salle polyvalente. Une partie des bénéficiaires profite directement aux associations de parents d'élèves des 2 écoles. D'ici là, faites vos stocks !!!



ETAT-CIVIL 2020

Bienvenue à :

- Emma Raffray, le 3/01/2020
- Giulia Le Potier, le 17/01/2020
- Raphaëlle Houssay, le 18/01/2020
- Lucas Michel, le 31/01/2020
- Joakim Pollet, le 11/02/2020
- Romane Sauvée, le 11/02/2020
- Manon Watrin, le 21/03/2020
- Baptiste Leroy, le 26/03/2020
- Lohen Groseil-Mauny, le 13/06/2020
- Agathe Boutfol, le 4/07/2020
- Valentina Leleu, le 13/07/2020
- Eléa Lepy, le 18/08/2020
- Ceylan Adnet, le 16/09/ 2020
- Anaëlle Seite, le 25/09/ 2020
- Maëly Malitourne, le 28/09/2020
- Valentin Pissard, le 1/10/2020
- Gaspard Decoux, le 4/10/2020
- Romy Hervé, le 13/10/2020
- Elsa Durand-Marquer, le 24/10/ 2020
- Olivia Galodé, le 5/11/2020
- Albane Jacquet, le 11/11/ 2020
- Lyam Thomas, le 13/11/ 2020

Félicitations à :

- Julien Manière et Estelle Piolin, le 3/10/2020
- Laurent Michel et Rozenn Didier, le 10/10/2020
- Florian Jouan et Myrtille Daniel, le 19/12/2020

Nos peines :

- Anne-Françoise Godoy-Becerra, le 4/04/2020
- Jean-Pierre Rouleau, le 18/05/2020
- Edouard Delacroix, le 13/06/2020
- Catherine Rodrigues-Garnier, le 4/07/2020
- Jacques Rouzé, le 22/07/2020
- Louise Robert, le 28/07/2020
- Simone Renard, le 19/08/2020
- Pascale Briquet, le 12/09/2020
- Christine Tessier, le 1/11/2020
- André Marquer, le 24/11/2020
- Jeanne-Hilde George, le 18/12/2020

REGISTRE DES PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDES EN 2020

Date dépôt	Objet de la demande	Nom	Adresse
18.01.2020	Extension de maison	Mme Delannée	48La Chataigneraie
31.01.2020	Labo de pâtisserie	M. Plessis A.	1 bis rue des Lilas
08.09.2020	Construction maison	M. Guyard-Carrère	La Haute Gorge 2
08.09.2020	Construction maison	M. Horel-Martin	La Haute Gorge 1
11.09.2020	Construction maison	M. Rakotoaeivelo	La Haute Gorge 2
11.09.2020	Construction maison	M. Rouault-Eon	La Haute Gorge 1
15.09.2020	Construction maison	Mme Renault V.	La Haute Gorge 1
22.09.2020	Construction maison	M. / Mme Lerebours	La Haute Gorge 1
05.10.2020	Construction maison	M. Cassegrain-Prieur	La Haute Gorge 1
28.10.2020	Construction maison	M. Mugnier-Delaunay	La Haute Gorge 2
04.11.2020	Construction maison	M. Thomazeau-Provost	La Haute Gorge 2
17.11.2020	Construction maison	M. Jan-Racineux	La Haute Gorge 1
18.11.2020	Construction maison	M. Groseil-Mauny	La Haute Gorge 1
20.11.2020	Construction maison	M. Maillet-Vignes	La Haute Gorge 2
27.11.2020	Construction maison	M. Lemeteyer-Letourneur	La Hte Gorge 1

REGISTRE DES DECLARATIONS PREALABLES 2020

Date dépôt	Objet de la demande	Nom	Adresse
22.01.2020	Extension maison	M. Tiok-Hong	2 imp. Mathurin Meheut
24.01.2020	Abri de jardin annexé	M. Bougault	4 rue des Ormeaux
28.01.2020	Construction piscine	M. Piroit	25 Le Bas Fourfan
28.01.2020	Suppression clôture	M. et Mme Chenard	11 rue du Rocher
29.01.2020	Isolation ext. / élévateur	M. et Mme Chenard	11 rue du Rocher
17.02.2020	Ravalement façade	Espacil Habitat	18-20 rue Hironnelles
25.02.2020	Ext. maison (véranda)	M. Dault	8, Les Gavouyères
10.03.2020	Pose d'un portail	M. Jegou	2 allée Macéria
09.04.2020	Ravalement de façade	M. Gendrot	1 rue des Glaïeuls
27.04.2020	Muret + clôture	M. Plumecoq	27 rue C. Boulanger
19.05.2020	Pose d'un velux	M. Gourmelen	6 rue des Ormeaux
22.06.2020	Division foncière (const.)	M. Kindler - BPI	Rue des Bégonias / Montgerval
21.07.2020	Créat. ouvertures / toiture	M. Verly	3 Rue des Lilas
10.08.2020	Remp. tabatières par velux / Remp. gerbière par chassis fixe / Peinture huisserie en rouge.	M. Frot	8 rue des Hironnelles
27.08.2020	Clôture et portail gris	Mme Lemonnier	49 allée de la Chesnaie
01.09.2020	Peinture façades extér.	Mme Colin	11 imp. des Pinsons
21.09.2020	Clôture côté est du cimetière	Commune	Cimetière
23.09.2020	Création d'une porte	M. Echelard	16 rue des Hironnelles
23.09.2020	Construction piscine	M. Volard	4 La Basse Férandière
23.10.2020	Modif. menuiseries	M. Guimont	19, Souvenel
29.10.2020	Changement portail	M. Dugue	10 allée G. Brassens
03.11.2020	Clôture treillis soudé...	M. Collin	13 rue de Vignoc
06.11.2020	Ext. maison (véranda)	Mme Dawint	5, La Chapronnière
12.11.2020	Chgt porte entrée, fenêtres,...	Mme Pollet	6 allée de la Chesnaie
13.11.2020	Extension d'une maison	M. Rupin	19 rue C. Boulanger
17.11.2020	Construction abri de jardin	M. Peignard	1 rue des Mésanges

Rappels : quels documents d'urbanisme ?

- Déclaration préalable (DP) : pour des travaux créant une surface de plancher/emprise au sol de 5 à 20 m² (ex : extension, véranda de moins de 20 m², abri de jardin, ...), ou jusqu'à 40 m² en zone urbaine ; pour des travaux de ravalement ou modifiant l'aspect extérieur (ex : changement de menuiseries extérieures, ...) ; pour des travaux entraînant un changement de destination (ex : garage transformé en habitation) ; pour une construction de piscine ; pour la construction d'un mur ou d'une clôture ; pour un lotissement et division foncière non soumis à permis d'aménager
- Permis de construire (PC) : pour une construction de maison individuelle ; pour des travaux créant une surface de plancher/emprise au sol supérieure à 20 m², ou supérieure à 40 m² en zone urbaine

Un conciliateur de justice pour vous aider

Le conciliateur de justice peut intervenir dans différentes affaires :

- problème de mitoyenneté
- conflit entre propriétaire et locataire.
- conflit opposant un consommateur à un professionnel.
- problème de copropriété.
- querelle de voisinage ou de famille.
- désaccord entre fournisseur et client.
- difficulté dans le recouvrement d'une somme d'argent.
- contestation d'une facture...

Permanences sur la Communauté de Communes : Melesse, La Mézière et Saint-Aubin d'Aubigné.

Renseignements et prise de rendez-vous :

- Mairie de Melesse au 02 99 13 26 26
- Mairie de La Mézière au 02 99 66 01 99
- Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné à Saint-Aubin-d'Aubigné, petite salle de réunion, place Paul Dehn ; contacter Michel Cambert : michel.cambert@conciliateurdejustice.fr

Carte solidaire breizhgo, la solidarité en mouvement

La Carte Solidaire BreizhGo permet aux personnes qui en ont besoin d'accéder à des tarifs préférentiels.

Valable un an, la carte Solidaire BreizhGo permet de bénéficier de petits prix :

- de 1€ à 3€ pour un trajet en car BreizhGo
- 75% de réduction pour un trajet en TER BreizhGo.

A qui s'adresse la carte Solidaire BreizhGo ?

- aux bénéficiaires de AAH, ADA, ASS, ASPA, RSA (hors prime d'activité)
- aux demandeurs d'emploi inscrits au Pôle emploi Bretagne depuis plus de 4 mois non indemnisés ou indemnisés en-dessous de 80 % du SMIC
- aux personnes inscrites dans un parcours d'insertion : contrat unique d'insertion, stage rémunéré par le Conseil Régional, parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA).

Contact :

https://www.breizhgo.bzh/sites/default/files/inline-files/Formulaire-Solidaire_BzhGo_2020.pdf

A LA LECTURE DU BULLETIN MUNICIPAL... C'ETAIT DEBUT 1979

Le premier bulletin communal est sorti pour le premier semestre 1979. Il ne s'appelle pas encore Le Ptit Montreuillais mais tout simplement le bulletin d'information communal. Voulu par le maire Jean Hanier, il s'agit de feuillets tapés à la machine puis ronéotypés et agrafés. Ce petit bulletin sans photo est réalisé en mairie.



Dans son édito, le maire évoque l'augmentation de la population passée de "513 à 1045 habitants depuis 10 ans" et qui devrait continuer à croître avec les "lotissements en cours de réalisation". La municipalité réfléchit déjà aux futurs équipements et installations "nécessaires aux exigences de la vie moderne : école, terrain des sports, assainissement, salle de réunion,...". La mairie s'est dotée fin 1978 d'un premier Plan d'occupation des sols (POS). Celui-ci prévoit de futures zones d'urbanisation : un lotissement communal Le Clos du Bourg avec 10 lots, un lotissement privé rue de Montgerval avec 16 lots, un autre sur l'ancien terrain des sports communal aux Douetaux avec 15 à 20 lots... Sur le budget 1979, la commune prévoit l'avenir avec des travaux d'assainissement, de la voirie et surtout la construction d'un groupe scolaire (l'actuelle école primaire, ouverte en 1980-81). Le bulletin rappelle le fonctionnement de l'école à l'époque : une seule classe en "dur" rue des Lilas et 5 classes préfabriquées dans la petite cour devant. La cantine est alors assurée de façon "bancale", sur le site de la mairie : la cuisine est celle de l'ancien logement de l'instituteur à l'étage et les repas servis dans un préfabriqué et dans la salle de classe au rez-de-chaussée. A l'époque, le secrétariat de la mairie ne peut ouvrir que les soirs de 18h à 19h30 et les mercredi et dimanche matin en dehors des temps de classe !

UNE AIDE DE 100 € POUR L'ACHAT D'UN VELO ELECTRIQUE

La Communauté de Communes Val d'Ille - Aubigné propose une aide de 100 € pour les ménages non imposables qui achètent un vélo à assistance électrique neuf. Les conditions d'éligibilité sont les suivantes :

- être majeur et habiter le territoire communautaire
- justifier d'une cotisation d'impôt sur le revenu nulle
- l'aide concerne tout vélo à assistance électrique neuf et n'utilisant pas de batterie au plomb
- ne pas revendre son vélo dans l'année
- une personne physique ne peut en bénéficier qu'une fois.

Les particuliers bénéficiant de l'aide du Val d'Ille - Aubigné pourront également faire une demande pour percevoir la prime d'Etat. Ce "bonus Vélo" vient compléter l'aide de la collectivité, le cumul des 2 aides s'élèvera à 200 € maximum.

Renseignements auprès du service mobilité : 02 99 69 86 86 ou mobilites@valdille-aubigne.fr

DES GILETS DE HAUTE VISIBILITE POUR LES CYCLISTES LA NUIT

Tout conducteur et passager d'un cycle doivent porter, hors agglomération, un gilet de haute visibilité conforme à la réglementation, lorsqu'ils circulent la nuit ou le jour en cas de visibilité insuffisante (art. 431-1-1 du code de la route). Contrevenir à ces dispositions est puni de l'amende prévue pour les contraventions de 2e classe (soit 150 euros au plus).

Vous cherchez un emploi ? La Région Bretagne finance votre formation

Responsables de la formation professionnelle, le Conseil Régional finance un ensemble de formations continues pour favoriser l'accès ou le retour à l'emploi en Bretagne.

Pour répondre au mieux aux besoins de chaque personne en recherche d'emploi, ainsi qu'à la réalité économique du territoire, la Région décline l'offre de formation professionnelle en deux gammes : PRÉPA, basée sur la découverte des métiers, l'élaboration d'un projet professionnel et QUALIF, axée sur l'expérience et la qualification à un métier dans le milieu professionnel.

Le conseil en architecture et en urbanisme du département (CAU35)

Pour vous conseiller, le Département d'Ille-et-Vilaine met à la disposition des particuliers, un service de conseil en architecture et en urbanisme (CAU 35) au travers de son réseau d'architectes conseillers. Dans les communes adhérentes à ce dispositif, ces professionnels apportent des réponses en matière d'urbanisme, de construction, d'extension, de rénovation, de réhabilitation thermique et d'aménagement des abords d'une habitation ou d'un ensemble immobilier.

Vous voulez acquérir, construire, ou rénover votre logement et vous vous posez des questions. Les architectes du CAU 35 vous aident dans votre projet. Ils interviennent à votre demande, le plus en amont possible, c'est-à-dire tant que le projet est encore modifiable.

Rôle de l'architecte-conseil :

- Aider dans le choix d'un terrain ou d'un projet
- Informer sur les démarches administratives ou les étapes du projet (choix du maître d'œuvre, réglementation thermique, etc.)
- Vous guider dans les démarches administratives (règlement d'urbanisme, permis de construire, etc.)
- Donner des conseils sur les méthodes de restauration : matériaux, techniques etc.
- Vous accompagner dans la réflexion d'aménagement de votre habitation : modification d'ouverture, agrandissement, etc.

Quelles sont les conditions pour en bénéficier ?

Le projet immobilier doit être localisé dans l'une des communes d'Ille-et-Vilaine adhérent au dispositif. Le service est gratuit. Les rendez-vous doivent être pris auprès des Mairies ou des Communautés de Communes où se tiennent les permanences.

Contact : Karen Chesnais-Girard, 02.99.02.40.86 ;
cau35@ille-et-vilaine.fr



...le saviez-vous ?

PLUi : de nouvelles règles !

Le PLUi de la communauté de communes Val d'Ille-Aubigné approuvé le 25 février 2020 est entré en application le 11 mai.

Mon voisin a pu faire des travaux de construction chez lui. Pourquoi n'ai-je pas le droit de faire de même ?

En 2020, vous avez pu être confrontés à la situation suivante : votre voisin a construit une extension. C'était en début d'année ou plus récemment mais avec une demande effectuée avant mai 2020. Vous avez souhaité récemment faire une demande pour des travaux similaires et cela a été refusé. Pourquoi ?

Le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) a été approuvé le 25 février 2020 et est opposable depuis le 11 mai 2020. La réglementation a donc changé. Ce qui était autorisé avant ne l'est plus forcément depuis cette date.

Quelques exemples :

Avec le PLU (l'ancien document d'urbanisme), une extension pouvait être édifiée à l'alignement ou en retrait d'au moins 1 mètre des voies et emprises publiques.

Avec le PLUi (nouveau document depuis mi-mai), l'implantation des constructions doit se faire avec un retrait minimal de 5 mètres par rapport à l'alignement (ou la limite de l'emprise de la voie privée) pour une majeure partie (plus de 50 %) de la façade, le reste pouvant être implanté entre 2 et 5 mètres.

Nous vous conseillons donc de consulter le règlement du PLUi disponible sur le site internet de la commune ou de vous renseigner en mairie pour tout projet nécessitant une autorisation.

A QUAND NOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS ?

> 26 | 03 | 2021

> 17 | 04 | 2021

Du fait de la crise sanitaire actuelle, la plupart des manifestations habituelles ne peuvent se tenir. Il nous faut être patients et prudents.
Prenez soin de vous !

Journée Porte Ouverte*
16h30-18h30 |
Ecole publique
Arc-en-Ciel

Journée Porte Ouverte*
à partir de 16h30 |
Ecole Notre-Dame

*sous réserve de compatibilité avec les mesures sanitaires en cours

Memento

Infos pratiques

Mairie - 3 rue de la Mairie mairie@montreuil-le-gast.fr	02 99 66 90 39
Médiathèque - rue des Bégonias	02 99 66 19 40
Accueil de loisirs / Augustin Espace Jeunes / Marion	06 86 22 96 62 06 78 31 44 77
Gendarmerie de Betton	17 ou 02 99 55 85 38
Pompiers de Melesse	18 ou 112 (portable)
FGDON35	02 23 48 26 32

Informations sociales :

CDAS de St-Aubin d'Aubigné	02 99 02 37 77
MDPH Rennes	08 10 01 19 19
Infos sociales en ligne	08 10 20 35 35
Conciliateur de justice : permanences dans les mairies de Melesse, La Mézière, St-Aubin d'Aubigné.	

Informations santé :

Médecin / dentiste de garde	15
Les gardes s'entendent du samedi 12h au lundi 8h (médecin) , les dimanches et jours fériés de 9h à 12h et de 15h à 18h (dentiste)	
Médecins :	
Dr Boulanger, rue des Noisetiers	02 99 66 94 51
Dr Nenez, rue des Noisetiers	02 99 66 96 25
Pharmacie Siboni, rue de la Barbais	02 99 66 93 62
Dentistes :	
Mme Lis, rue des Artisans	02 99 66 92 95
Mme Dos Santos, rue des Artisans	02 99 66 92 95
Kinésithérapeutes :	
Mme Lemoine, rue des Artisans	09 87 14 36 38
Infirmiers :	
Mme Demarchelier, rue des Artisans	02 99 66 09 79
M. Llavori, rue des Artisans	02 99 66 09 79
Taxi : Val' Taxi	06 87 56 13 03
Alma Ambulances	06 88 45 99 98

Collecte des ordures ménagères

Smictom ValcoBreizh 02 99 68 03 15

Jour de collecte (ordures ménagères / tri sélectif) : jeudi (le jour suivant si jour férié avant le jeudi)

Attention pour les lieux dits : les hameaux situés sur la route de Melesse sont desservis le lundi (O.M.), le jeudi (tri sélectif).

Les sacs jaunes sont à prendre en mairie.

i La collecte commence dès 6h du matin. Ne déposez vos sacs et bacs que la veille au soir au plus tôt. Trop de sacs déposés en cours de semaine sont retrouvés éparpillés dans les rues, les fossés...

i Attention : les cartons bruns (colis, emballage électroménagers, etc...) ne sont pas collectés et doivent être déposés en déchetterie...

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Mairie :	mardi	9h - 12h	14h - 18h
	mercredi		14 h- 18h
	jeudi	9h - 12h	15h - 18h
	vendredi	9h - 12h	14h - 18h
	samedi	9h - 12h	

Fermeture le samedi pendant les vacances scolaires

Médiathèque La Grange :	mardi	16h - 18h30
	mercredi	16 h- 19h
	vendredi	16h - 18h30
	samedi	10h30 - 12h30

Déchetterie Melesse / horaires d'hiver :	lundi	14h - 17h
	mardi	9h - 12h
	mercredi	9h - 12h
	vendredi	9h - 12h
	samedi	9h - 12h
		14h - 17h

Changeons nos habitudes...

Consommations local

Nos achats sur Montreuil-le-Gast...

Avec la crise sanitaire liée au Covid-19, nous souhaitons tous nous tourner vers des produits locaux, fabriqués sur place... Nous vous proposons de penser à nos commerçants et artisans montreuillais pour vos achats...

Commerces

Bar-Tabac Le P'tit détour

Ana Nedellec
Tél : 02 99 66 90 83
5 rue centrale
Ouvert du mardi au dimanche,
de 7h30 à 13h et 15h30 à 20h
Bar, tabac, presse, jeux,
agence postale



Boulangerie - Pâtisserie Bougouin

Joëlle et Patrick Bougouin
Tél : 09 73 85 06 33
1 rue de la mairie
Ouvert du mardi au samedi,
de 7h30 à 13h15
et 15h30 à 20h ;
de 7h30 à 13h15 le dimanche
Boulangerie, pâtisserie, alimentation



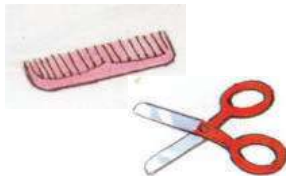
Restaurant La Rosière

Nicolas Lhommelais
Tél : 02 99 69 34 78
6 rue centrale
Ouvert du lundi au vendredi,
de 11h à 14h
Restaurant ouvrier



Notre Atelier Coiffure

Sylvie et Stéphanie Galipot
Tél : 02 99 69 00 40
1 rue centrale
Ouvert du mardi au vendredi,
de 9h à 12h30 et 13h30 à 19h,
de 8h à 15h30 le samedi
Salon mixte



Commerces à la ferme

Ferme Le Coucou

Arnaud Daligault
Tél : 06 72 22 29 88
www.giraumon.fr
Ferme du Coucou
Légumes Bio : paniers, vente
au P'tit Gallo,...



Ferme Raffray

Jean-Claude Raffray
Tél : 06 38 39 38 92
jean-claude.raffray@orange.fr
62 La Basse Becherie
Vente de viande de boeuf, de porc et de veau en direct de la ferme



Ferme Le P'tit Gallo

Yves Simon
Tél : 02 99 66 94 13
epicerie@leptitgallo.com
Ferme La Janaïe
Ouvert les mercredi et vendredi de 14h à 19h
le samedi de 9h à 12h
Produits BIO et fermiers : légumes, pains, crèmerie, oeufs...



Commerces ambulants

Fruits et Légumes d'Aurélien

Aurélien Quévert
Tél : 06 08 77 59 55
26 impasse Pablo Picasso
Place de l'église : LE JEUDI SOIR
de 16h à 20h
Vente de fruits et légumes



Tony Pizza

Tony Renard
Tél : 06 79 41 60 94
Place de l'église : LE JEUDI SOIR



Nomad' Gourmand

Houssain Moustain
Tél : 07 88 19 33 25
nomadgourmand35@gmail.com
Rue centrale
Place de l'église : LE VENDREDI SOIR
Food Truck, traiteur pour soirées



Pâtisserie Bio Sens

Alexandre Plessis
1 B rue des Lilas
Place de l'église : LE JEUDI SOIR
Chocolaterie, pâtisserie



Artisans

Alleno Plomberie

Bertrand Alleno
Tél : 06 80 83 36 76
alleno.bertrand@orange.fr
5 La Cour Aubry
Chaudières, chauffe-eau, salle de bains,
travaux plomberie et chauffage, énergie solaire
Du lundi au vendredi, de 7h30 à 19h30



Les Aménageurs

Tél : 06 45 74 76 96
www.facebook.com/Les.Amenageurs
25 La Potinière
Aménagements intérieurs et de véhicules de loisirs / pros

ARM Electricité

Maxime Ramaré
Tél : 06 75 21 50 89
arm.electricite@gmail.com
3 rue de la Perrière
Electricité Neuf et Rénovation

Nos achats sur Montreuil-le-Gast...

Ferret Electricité

Sylvain Ferret
Tél : 06 65 20 38 48
4 rond-point des azalées
Electricité Neuf et Rénovation

35 Assainissement

David Boué
Tél : 02 99 69 54 73
ZA La Métairie
Débouchage, vidange toutes fosses, curage



BRS

Boris Roudenko
Tél : 02 99 55 37 32 / 06 11 14 79 83
ZA La Métairie
Serrurerie, métallerie

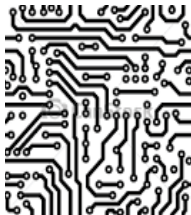


D'ames en Fleurs

Lydie Baron
Tél : 06 76 43 71 04
14 rue de Bellevue
www.damesenfleurs.fr
Décoration florale (mariages, anniversaires)

Electro Diag Auto

Didier Beaudoin
Tél : 06 10 54 29 51
d.beaudoin@electrodiagauto.fr
9 Impasse Michel Vauléon
Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h
et de 14h à 18h
Réparations tout électronique (jouet,
console, TV, Hifi, véhicule)



Felibule Création

Tél : 09 81 06 28 04
www.felibulecreation.com
7 impasse Michel Vauléon
Créations textile, tissage artisanal,
ateliers coutures, retouches, ameublement

Garage de la Métairie

Cédric Georges
Tél : 02 99 69 33 25
garagelametairie@gmail.com
ZA La Métairie
Ouvert du lundi au vendredi
de 8h15 à 19h, samedi de 8h15 à 12h
Mécanique, carrosserie, vente véhicules



GPVO Occasions

Pierre Houzard
Tél : 09 73 19 29 95 / 06 51 73 15 69
contactgpvo@gmail.com
ZA La Métairie
Occasions multimarques



Hardy TP

Stéphane Hardy
Tél : 06 60 85 90 02 / 02 99 66 15 38
hardy.tp@orange.fr
14 rue des Artisans - ZA La Métairie
Assainissements divers, réseaux et ter-
rassements ; réalisation d'assainisse-
ments autonomes, tous réseaux enterrés
et terrassements divers
Du lundi au vendredi, de 8h à 19h



Louvel Peinture

Arnaud Louvel
Tél : 02 99 66 04 26 / 06 86 25 93 26
1 Impasse Michel Vauléon
Peinture, décoration, staff,
revêtements sols et murs...



NHP Motoculture

Nicolas Hirbec
Tél : 02 99 55 58 43
www.nhp-motoculture.fr
ZA La Métairie
Pièces détachées, location, entretien



Vintage Repair Cars

Mathieu Ives
Tél : 07 70 41 24 38
ZA La Métairie
Véhicule de collection, mécanique,
importation



Bien-être - Loisirs

Les chevaux du Bel Air

Dominique Cesbron
Tél : 06 50 47 24 35
www.lechevauxdubelair.fr
contact@leschevauxdubelair.fr
Ferme de Bel Air
Centre équestre (cours d'équitation, stages, balade à cheval)
Du mardi au samedi (+ certains dimanches)
Possibilité bons cadeaux à offrir

Technik' Son

Pierre Oblin
Tél : 07 49 44 45 96
www.technikson.com
contact-technikson@gmail.com
4 impasse Mathurin Méheut
Prestations techniques audiovisuelles et location de maté-
riel ; réalisation de visio-conférences et web-conférences

Bambouzen

Nathalie Gobin
Tél : 07 69 78 27 84
www.bambouzen.fr
bambouzen35@gmail.com
1 impasse Mathurin Méheut
Le shiatsu et les réflexologies permettent de libérer les
tensions et les blocages au niveau corporel (organique,
articulaire, énergétique et/ou psychique et émotionnel)
Sur rendez-vous ; possibilité bons cadeaux

Le P'tit nuage

Carole et Véronique
Tél : 06 84 62 65 65 / 06 04 53 90 68
1 rue centrale
Réflexologie plantaire, reiki, lithothérapie, aromathérapie
Ouvert sur rendez-vous ; possibilité cartes cadeaux

Michel Tiok Hong - Somatopathie

Michel Tiok Hong
Tél : 06 09 08 65 07
www.mrp-somato.fr
michel.somato@free.fr
2 impasse Mathurin Méheut
Une thérapie manuelle douce pour rétablir notre équilibre, à la
fois psychologique, physiologique, énergétique et émotionnel

Tétou-Né

Hélène Messé
Tél : 06 80 56 02 96 ; tetoune.allaitement@gmail.com
www.bijoualaitmaternel.com
12 rue Julien Guérin
du lundi au vendredi de 6h à 19h
Création de bijoux au lait maternel, souvenir d'allaitement

Educatrice Spécialisée en libérale

Emilie Gouyette,
06 25 78 12 56 ; gouyette.emilie@gmail.com ;
www.emilibellule.fr